



Perte d'une plaque commémorative

Par **zazoue**, le **10/12/2010** à **15:08**

Bonjour,

j'ai eu un conflit familial grave en effet ma mère à été victime il ya plusieurs années d'une arnaque sur sa maison qu'elle s'est retrouvé hypothéqué sans jamais avoir mis les pieds à la banque qui avait pris l'hypotèque

il s'est avéré que certains membres de la famille étaient impliqués et je me suis retrouvé toute seule à la défendre contre tout le monde lorsque on l'a mis dehors de sa maison.

j'ai découvert l'arnaque et sauvé les meubles pour ma mère même si elle à été obligé de vendre sa maison afin de ne pas mettre les responsables en prison

mais ça a eu des conséquences pour les personnes concernés et depuis je subis des attaques mesquines surtout depuis que ma mère est décédée exemple tout les ans à la toussaint je fleuris la tombe et les fleurs partent à la jpoubelle cet année c'est une plaque en pierre de lave qui à disparus c'est la goutte qui à fait débordée le vase et j'ai déposé une plainte contre X la gendarmerie à auditionné les principaux protagonistes et il s'avère que l'un deux reconnais avoir jeter cette plaque parceque soit disant elle avait été cassée par le vent il faut savoir que la pierre de lave est un matériaux extrêmement résistant et qu'il y avait d'autres plaques plus légères qui n'ont pas bougés mais bien sûr elles ne m'appartiennent pas je n'ai pas encore rencontré le gendarme pour le compte rendu mais il me dit que effectivement il y a eu du vent hors j'ai demandé à météo france le bulletin de ces jours là et oui il ya eu du vent mais très modéré

Ma question est simple avait-elle le droit de jeter un bien qui ne lui appartenait pas et pourquoi suis-je obligé de la croire sur sa simple parole?

j'espère que quelqu'un pourra m'aider car je ne veux pas qu'elle s'en sorte encore une fois
Merci par avance

Par **mimi493**, le **10/12/2010 à 15:26**

[citation]Ma question et simple avait-elle le droit de jeter un bien qui ne lui appartenait pas et pourquoi suis-je obligé de la croire sur sa simple parole? [/citation]
Parce que ce n'est pas à la personne accusée de faire la preuve de son innocence mais à la justice de faire la preuve de sa culpabilité.

Par **zazoue**, le **10/12/2010 à 15:34**

Merci, pour votre réponse si je vous suis c'est à la justice de prouver que la plaque n'était pas cassé ok mais avait-elle le droit de la jeter comme elle l'a avoué parcequ'elle était cassé alors qu'elle ne lui appartient pas c'est sa ma question elle a disposé d'un bien ne lui appartenant pas

Par **mimi493**, le **10/12/2010 à 21:01**

A qui appartient la concession ?

Par **zazoue**, le **13/12/2010 à 09:15**

Bonjour,
la concession appartient à mes parents décédés tous les deux donc aux enfants
maintenant j'espère faire la preuve que la plaque n'était pas cassée et suit même sur la bonne voie mais si tout le monde à le droit de jeter sur les tombes ce qu'il veut sans avoir de répercussions où va t-on c'est la porte ouverte à l'anarchie